



Commune de Holtzheim

République Française
Département du Bas-Rhin
Eurométropole de Strasbourg

Village fleuri 

Commune nature 

Village étoilé 

Culture et langue régionales 

MAIRIE DE HOLTZHEIM

1 Place de la Mairie - 67810 HOLTZHEIM

Tél : 03.88.78.05.84

Fax : 03.88.78.81.89

Courriel : mairie@holtzheim.fr

Site : www.holtzheim.fr

Holtzheim, le 8 septembre 2022

Information du Conseil Municipal à la population de HOLTZHEIM

Le conseil municipal réuni le 7 septembre 2022 a voté à l'unanimité une motion d'opposition au centre d'hébergement d'urgence d'une capacité de 200 à 300 lits sur le site du Fort Joffre (voir texte au dos).

Le conseil s'est tenu en Mairie afin de garantir la pleine régularité de cette délibération.

Il constate la forte mobilisation de la population opposée à ce projet avec plus de 3500 signataires de la pétition, les remercie pour cela et également pour leur présence en grand nombre à la séance du conseil.

L'ensemble des arguments des élus sont transmis à l'État afin qu'il prenne la pleine conscience de la totale inadaptation du projet sur la commune de Holtzheim.

Nous demandons à l'État en charge de ce projet de le présenter en réunion publique devant les habitants de Holtzheim, d'écouter les oppositions de la population et des élus.

Holtzheimois, continuez à faire confiance à votre municipalité pour le combat mené contre ce projet.

Pia IMBS, Maire
Pour le Conseil Municipal



MAIRIE DE HOLTZHEIM

1 Place de la Mairie - 67810 HOLTZHEIM

Tél : 03.88.78.05.84

Courriel : mairie@holtzheim.fr

Fax : 03.88.78.81.89

Site : www.holtzheim.fr

Commune de Holtzheim

République Française

Département du Bas-Rhin

Eurométropole de Strasbourg

Village fleuri 

Commune nature 

Village étoilé 

Culture et langue régionales 

MOTION

Les services de l'État ont récemment informé la Commune de Holtzheim de leur intention d'installer en 2023 un centre d'hébergement d'urgence sur le site de la Gravière du Fort à Holtzheim, pour une capacité de 200 à 300 lits.

Compte tenu des informations disponibles à ce jour, le Conseil Municipal de Holtzheim considère qu'une augmentation massive et brutale de la population de Holtzheim serait totalement disproportionnée avec les capacités d'accueil et d'intégration dans le village.

Le développement quantitatif de l'hébergement d'urgence se fait au détriment de la qualité de prise en charge disponible dans la commune.

Les infrastructures disponibles ne sont pas à la hauteur du projet qui prévoit une augmentation de près de 10% de la population.

La commune ne dispose pas des moyens nécessaires à un projet d'une telle ampleur. Elle n'a ni les moyens humains, ni financiers et n'est encore moins dotée des services en termes de scolarisation, de déplacement, d'accompagnement social, de soutien économique et de sécurité permettant de garantir l'insertion sociale de cette population.

Le Conseil Municipal ne valide pas le choix du lieu ;

On ne peut concentrer 250 personnes vulnérables, isolées de tout, dans un bois sur un site qui présente de nombreux dangers potentiels pour les hébergés.

Il n'est pas conforme sur le Plan Local d'Urbanisme – modification N°3 et son zonage N3, il est implanté en zone ZNIEFF (Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) - et ne respecte pas les règles du Plan d'Exposition au Bruit lié à la présence de l'aéroport.

Les conditions pour accueillir dignement cette population ne sont absolument pas réunies.

Plus globalement, pour des projets d'hébergement d'urgence et au regard des nombreux enjeux qui les entourent, une réelle concertation en amont avec les élus concernés doit être mise en place.

Pour l'ensemble de ces raisons, le Conseil Municipal de Holtzheim demande à l'État d'abandonner ce projet inapproprié.